

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

13 novembre 2009

LOI DE FINANCES POUR 2010 - (n° 1946)  
 (Seconde partie)  
 (Seconde délibération)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° II - 25

présenté par  
 le Gouvernement

-----  
**ARTICLE 35**

**État B****Mission "Engagements financiers de l'État"**

I. – Modifier ainsi les autorisations d'engagement :

*(en euros)*

<b>Programmes</b>	<b>+</b>	<b>-</b>
Charge de la dette et trésorerie de l'État (crédits évaluatifs)	0	0
Appels en garantie de l'État (crédits évaluatifs)	6 000	0
Épargne	0	0
Majoration de rentes	0	1 485 709
<b>TOTAUX</b>	<b>6 000</b>	<b>1 485 709</b>
<b>SOLDE</b>	<b>-1 479 709</b>	

II. – Modifier ainsi les crédits de paiement :

(en euros)

<b>Programmes</b>	<b>+</b>	<b>-</b>
Charge de la dette et trésorerie de l'État (crédits évaluatifs)	0	0
Appels en garantie de l'État (crédits évaluatifs)	6 000	0
Épargne	0	0
Majoration de rentes	0	1 162 364
<b>TOTAUX</b>	<b>6 000</b>	<b>1 162 364</b>
<b>SOLDE</b>	<b>-1 156 364</b>	

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement prend en compte les éléments suivants :

1) une majoration de crédits destinée à abonder, à titre non reconductible et conformément au souhait exprimé par votre commission des finances, de 6 000 € (en autorisations d'engagement et crédits de paiement) le plafond de la mission « Engagements financiers de l'État ». Ces crédits seront imputés sur le programme « Appels en garantie de l'État (crédits évaluatifs) », action 01 « Agriculture et environnement », titre 6, catégorie 64.

2) une minoration des crédits de 1 485 709 € en autorisations d'engagement et 1 162 364 € en crédits de paiement sur le programme « Majoration de rentes » destinée à gager les ouvertures de crédits opérées lors de cette seconde délibération.